



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°08 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du vendredi 20 mars 2026.

Membres présents : 12

Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Monsieur Alix FRENEL, Madame Valérie BOUR.

Pouvoirs : 1

Pouvoir donné par Madame Mathilde LAPERS à Monsieur Jérémy BARDEAU

Absents excusés : 2

Monsieur Marc ROUQUETTE, Monsieur Sébastien NGOC

Secrétaire de séance : Kelvine ROUSSEAU

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer deux représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de Crégy les Meaux ;

ENTENDU l'exposé de Madame la première adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

DESIGNE comme représentant de la commune de Penchard au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux :

- Deux représentants titulaires : Monsieur Patrick CARDONNET
Madame Kelvine ROUSSEAU

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.